

Pau, le 19 novembre 2018.

➤ Un mécontentement profond : bilan de l'appel intersyndical du 12 novembre

Avec 40% de grévistes, c'est un mécontentement profond qui s'est exprimé. Dans notre département, plus de mille personnes ont rejoint les rassemblements.

L'ampleur des attaques du gouvernement explique cette forte réaction. Malgré une hausse du nombre d'élèves, la politique de suppression de postes s'amplifie (- 2 650 postes pour la rentrée 2019). Si l'on ajoute à cela la faiblesse des rémunérations (moins de 2 000 € par mois après 10 ans de carrière pour un certifié à bac+5), les menaces sur les missions des Psy-EN, l'insuffisance du nombre de personnels de vie scolaire, des conditions de travail très détériorées en collège, des menaces sur l'éducation prioritaire, une réforme des lycées qui met en concurrence établissements, disciplines, personnels et élèves, trop c'est trop ! Les propos du Ministre de l'Action et des comptes publics enfoncent le clou : renforcement du poids de la précarité dans la Fonction publique, détricotage du code des pensions.

Il est grand temps de changer de politique pour maintenir un service public d'éducation respectueux des personnels et qui assure à tous les jeunes une formation ambitieuse et une qualification élevée.

➤ Classe exceptionnelle

Le ministère a dressé un bilan de la campagne de promotion pour l'année 2017.

Pour le vivier 1 (candidats ayant exercés des fonctions particulières ; 80% des promotions) pratiquement la moitié des 29 000 candidats, tous corps confondus, ont été écartées par l'administration car ne remplissant pas les conditions requises.

L'âge moyen des promus du vivier 1 est 56,6 ans, les agents promus les plus âgés ont 70 ans et les plus jeunes 39 ans. En moyenne, un candidat du vivier 1 sur deux a été promu (8 172 agents au total ont été promus au titre du vivier 1, dont 1267 agrégés). Conformément aux textes, l'administration a veillé au respect de la parité, mais s'est heurtée au manque de candidatures féminines dans le vivier 1 : au final les femmes ne représentent que 48% des agents promus au titre du vivier 1, alors que nos professions sont largement féminisées. Seul le corps des agrégés, avec 57 % des promotions pour les femmes a respecté la parité réelle de la profession.

Chez les agrégés environ 70 % des candidatures ont été au titre de l'enseignement en post bac, alors que dans les autres corps il y a eu, selon les académies, de 58 et 87% de candidatures validées au titre de l'enseignement en ZEP.

Pour le vivier 2 (20 % des promotions ; agents classés au dernier échelon de la hors-classe de leur corps ; pour le corps des agrégés il faut 3 ans d'ancienneté au dernier échelon) il y a eu tous corps confondus 40 117 candidats, dont environ 5000 également éligibles au vivier 1. Il y a eu 1767 promotions pour les corps à gestion déconcentrée et 316 pour les agrégés. L'âge moyen des promus au vivier 2 est de 60,7 ans pour les corps à gestion déconcentrée et 63 ans pour les agrégés. Pour le vivier 2 la parité a bien mieux été respectée que pour le vivier 1 : environ 58 % des promus sont des femmes.

Pour le SNES il est urgent de mettre fin à la notion de vivier qui conduit à un système inique (un candidat du vivier 1 a une chance sur deux d'être promu, et un du vivier 2 seulement une chance sur vingt), avec promotions de jeunes collègues qui vont bloquer le grade pendant très longtemps, comme le souligne lui même le ministère.

➤ **Mouvement inter-académique 2018**

Le serveur du mouvement inter-académique sera ouvert **du 15 novembre au 4 décembre 2018** à 18h.  
La nouveauté du mouvement 2019 est l'augmentation des points d'ancienneté de poste, ce qui correspond à une revendication du SNES depuis de nombreuses années.

Le SNES 64 organise **une réunion sur les mutations le mercredi 21 novembre de 13h30 à 16h30**, 11 avenue Edouard VII à Pau.

➤ **Elections professionnelles : votez et faites voter Snes et FSU !**

Le scrutin se déroulera **du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre** sous forme électronique.

Le 6 décembre, le vote sera organisé sur le lieu de travail, des postes informatiques étant spécifiquement dédiés à cette opération.

**La forte participation de la profession à ce scrutin est un enjeu majeur** dans le contexte des attaques du gouvernement contre le paritarisme.

**Rappel des grandes étapes du vote :**

1. Accédez au site [www.education.gouv.fr/electionspro2018](http://www.education.gouv.fr/electionspro2018) pour créer votre mot de passe avec votre adresse mail professionnelle
2. Conservez l'identifiant qui vous sera transmis par courrier papier d'ici au 29 novembre
3. Avec votre mot de passe et votre identifiant, accédez à l'espace vote entre le 29 novembre et le 6 décembre.

Le secrétaire départemental,  
Erwan David